



Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Le Conseil communal convoque les citoyennes et citoyens de la Commune de Treyvaux en assemblée communale ordinaire le

JEUDI 10 DECEMBRE 2020 A 20.00 HEURES A LA HALLE DE GYMNASTIQUE

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 juillet 2020.
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo) ainsi que sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch).
2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 88.0 %, uniquement pour l'année 2021.
3. Budget 2021 *
 - 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements
 - 3.2. Achat des anciens locaux de La Poste - PPE lot 10015 - Route d'Arconciel 3 *
 - 3.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
4. Réseau Santé de la Sarine (RSS) - modification des statuts *
5. Divers

L'assemblée communale se déroulera dans le respect des règles d'hygiène préconisées par l'OFSP ainsi que selon le plan de protection.

Nous invitons les citoyennes et citoyens à se présenter dans le hall d'entrée de la halle de gymnastique dès 19h30.

** Les documents sont consultables au secrétariat communal durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch)*

LE CONSEIL COMMUNAL

Treyvaux, le 27 novembre 2020